



Consommation d'eau chaude

Par Catamaran

bonjour ,j'habite depuis sept 2019 dans un appartement hlm et la on viens de me demander mon relevé de compteur , d'eau chaude que je n'ai jamais regardé depuis que je suis dans cet appartement et là je vois que la consommation est de 99800 m3
a environ 9,50 le m3 cela me ferait 948100 euros a payer ?????

J AI DES PROVISIONS DE CHARGES DEPUIS 2019 23,25 euros par mois

régularisation de charges 2019 pour l'eau chaude -41,27 euros
5 m3 77,02 , 36,65 euros provisions différence -41,27 euros

régularisations de charges 2020 pour l'eau chaude -51,96 euros
15 m3 ,203,04 euros ,provisions 255 différence -51,96 euros

régularisation de charges 2021 eau chaude -63,03 euros
20 m3,191,97 euros provisions2021 255 euros différence -63,03

et là ils me demande le relevé de mon compteur d'eau chaude que je viens de trouver au fond du placard a balai relevé 99800 m3 ??? INEXPLICABLE ET IMPOSSIBLE POUR UNE PERSONNE SEUL DANS CETTE APPARTEMENT QUE DOIS JE FAIRE MERCI D'AVANCE POUR VOS REPONSES

Par yapasdequoi

Bonjour,
Sauf si le compteur était à 0 (zéro) à votre arrivée, vous faites erreur.

Votre consommation est la différence entre l'index précédent relevé l'an dernier et celui relevé cette année.

Vous voulez dire qu'il n'y a jamais eu de relevé ? Ou bien c'est une personne qui est venue faire le relevé pour vous ? Sur quelle base ont été faites les régularisations précédentes ?

Regardez la dernière régularisation : l'index relevé doit y être indiqué.

Les valeurs que vous indiquez sont étonnantes :

vous auriez consommé

2019 5m3

2020 10 m3

2021 15 m3

Bizarre que ça tombe sur un montant aussi rond.

Et bizarre aussi que ça augmente autant : la famille s'est agrandie ?

Par Catamaran

les montants qui son sur les revisions de charges ont été fait sans relevé de compteur
le compteur était a zéro puisque je prenais cet appartement pour la 1 ère fois personne avant

Par yapasdequoi

alors vérifiez sur votre état des lieux d'entrée les relevées de compteur d'eau chaude et aussi d'eau froide.

Une régularisation sans relevé est illégale. Pourquoi avoir accepté ?

Par Catamaran

je n'ai rien accepté ils me les ont envoyé sans rien me demander, et les compteurs sur les états des lieux d'entrée étaient bien à zéro, chauffage, électricité et eau chaude à zéro, quand l'eau froide j'ai fait poser le compteur en 2020 car il n'y en avait pas et j'ai déjà dû payer une bonne somme sans compteur

Par yapasdequoi

Donc le bailleur se sert directement sur votre compte en banque et vous ne lui demandez pas de justificatifs ? Il est temps de vous manifester et de réclamer les régularisations justifiées depuis 3 ans.

Et il est impossible que vous ayez consommé 99800 m³ d'eau chaude depuis 2019 ! Le compteur n'était pas à zéro, mais comme personne ne l'a relevé vous n'avez plus aucune preuve...

Prenez rendez-vous à votre ADIL avec tous vos courriers concernant les charges. Il va falloir éplucher tout ça et voir ce que vous pouvez réclamer.

Et surtout arrêtez le prélèvement automatique. Payez par virement.

Par Catamaran

merci pour votre réponse mais prenez rendez-vous avec UN ADIL ? QU'EST-CE QUE C'EST CELA ????

Par yapasdequoi

C'est un organisme gouvernemental qui peut vous renseigner sur tout ce qui concerne le logement. Ils ont des juristes spécialisés (et c'est gratuit)

[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/[/url]

Sinon consultez une assistante sociale au CCASS de votre commune.

Par Catamaran

MERCI POUR TOUTE VOTRE AIDE CAR L'Œ JE SUIS UN PEU PERDU UNE TELLE SOMME ALORS QUE JE N'AI PAS CONSOMMÉ PLUS QUE CELA POUR L'EAU FROID MON COMPTEUR INDIQUE ENTRE 28 ET 32 M³ PAR AN ET POUR L'EAU CHAUDE 99800 M³ JE N'Y COMPRENDS PLUS RIEN MERCI ENCORE

Par yapasdequoi

N'écrivez pas en majuscules c'est illisible.

Un compteur n'indique pas la consommation "par an".

Il indique un index et on calcule la consommation en faisant la différence avec l'index d'avant.

Il est impossible de consommer 99 800 m³ en 3 ans. C'est l'équivalent de 40 piscines olympiques !

Par Catamaran

je suis d'accord avec vous mais comment le prouver ???

Par jpgroussard

Bonjour Catamaran,

il est évident que votre problème c'est le compteur.

Sans réfléchir je vous dirais que votre compteur est mal installé. Un compteur bien installé est à 00000mc. Ensuite il passe à 00001mc, 00002mc, etc, etc.

Le votre passe de 00000mc à 99999mc, ensuite à 99998mc et au bout d'un moment (disons 4 ans dans votre cas) il arrive à 99800mc.

Ce qui veut dire 200mc sur 4 ans ou 50mc/an. Ce qui (même si personnellement me paraît beaucoup) c'est plutôt cohérent avec une consommation normale.

Regardez encore une fois et si mon raisonnement est correct vous devez voir 99799mc.

Cdl

Par Catamaran

exactement j'ai 99867 m3 ce qui correspondrait a peu près a votre calcul , depuis le
11/09/2019 au 16/02/2024
EN 53 MOIS SOIT 1590 JOURS

Par Catamaran

exactement j'ai 99867 m3 ce qui correspondrait a peu près a votre calcul , depuis le
11/09/2019 au 16/02/2024
EN 53 MOIS SOIT 1590 JOURS

Par Catamaran

je vous remercie beaucoup du temps que vous avez passé avec mon problème sincères remerciements

Par yapasdequoi

Bah non.
L'index ne diminue pas !
99867 est plus grand que 99800.
Il va falloir chercher autre chose.

Par yapasdequoi

Et pour lire le compteur il faut seulement lire les chiffres d'une même couleur a gauche sur fond noir.
Les 3 derniers chiffres sont les litres.
La bonne lecture serait 99 m3 et 867 litres.
Qu'en pensez vous ?
De quelle couleur sont vos chiffres ?

Par Catamaran

non les chiffre sont bien 99867, 933en rouge
mais si je comprends bien vos calcul les chiffre diminues au fur et a mesure de la consommation le compteur doit etre
branché a l envers car vu vos calcul qui me semblaient etre exacte on partait de 99999 pour arriver a 99867 donc ils
diminuaient normalement les chiffres suivant devraient etre 99866 ?

Par yapasdequoi

Il faut demander au bailleur de vérifier le compteur.

Vous avez vraiment vérifié l'état des lieux d'entrée ? Les index doivent y être notés...

Par Catamaran

si les chiffres diminuent car au vu de votre raisonnement nous partions de 00000 à 99999 ensuite 99998 ainsi de suite pour arriver à 99867 donc il diminue bien

en faisant le calcul j'aurais utilisé

$$99999 - 99867 = 132 \text{ m}^3$$

est-ce exacte ?

Par Catamaran

sur l'état des lieux l'index est noté 0 juste un zéro

Par yapasdequoi

Il faut regarder dans quelques jours si les chiffres ont diminué ou pas.

Par Catamaran

ok merci bonne soirée, si je vous recontacte dans quelques jours est-ce que j'aurais bien le même interlocuteur ? merci pour toutes vos recherches je vous recontacterais pour vous donner les résultats

Par Catamaran

bonsoir, effectivement vous aviez vu juste mon compteur baisse il est passé de 99867,935 m³ à 99867,329 m³

donc il a reculé de 606 litres en 10 jours

j'ai recontacté l'office d'HLM qui gère mon immeuble et il m'a répondu qu'ils allaient m'envoyer une personne pour contrôler mon compteur et me le changer si il ne fonctionne pas bien,

moi je ne veux pas les laisser emporter ce compteur sans avoir un écrit ou un constat par une personne qui me laissera un document me prouvant bien que mon compteur tournait à l'envers, car si il emmène ce dernier je n'aurais plus de trace de ma bonne foi,
quand pensez-vous ? et dois-je faire constater par un huissier ?

MERCI POUR VOTRE AIDE

sincères remerciements

M Dion

Par yapasdequoi

Vous pouvez faire constater par huissier, mais il faudra qu'il vienne 2 fois pour prouver que le compteur recule au lieu d'avancer.

L'intervenant peut aussi vous donner un rapport écrit lors de sa visite, ce sera moins onéreux.
Prévoyez qu'un témoin soit présent avec vous ce jour-là.

Par jpgroussard

Bonsoir Catamaran,

je rajouterais à ce que yapasdequoi vous a très bien conseillé :

préparez un formulaire CERFA N° 11527 03 (attestation de témoin). Avant que l'intervenant de la société HLM arrive, faites une petite vidéo devant un voisin/ami. Vous démarrez la vidéo tous robinets fermés (les chiffres rouges seront immobiles). Vous demandez à votre voisin/ami d'ouvrir lui-même les robinets d'eau chaude de la salle de bain et cuisine

et de revenir constater que les chiffres rouges reculent au lieu d'avancer. Quelques minutes suffiront. Ensuite vous lui demanderez de vous remplir l'attestation. Je suis sûr et certain qu'elle ne servira à rien mais vous l'aurez en souvenir.

Maintenant, l'intervenant va constater la même chose mais son rapport écrit c'est déjà une attestation. Il va constater également que sur le compteur il y a une flèche qui sert, justement, pour bien installer le compteur. Et que le sens de cette flèche n'a pas été respecté par le plombier lors de l'installation (je penche pour le plombier avec la tête dans les nuages car autrement il y en a d'autres dans le lotissement avec le même problème que vous). Il va mettre la flèche dans la bonne direction et c'est tout !

Même si sur son rapport ça va être marqué l'index de début, n'hésitez pas à prendre des photos.

Attention, qu'il vous installe un nouveau compteur ou qu'il inverse le sens de l'ancien, qu'il vérifie devant vous que ça tourne normalement et ne vous gênez surtout pas de faire une petite vidéo.

Sincèrement, à votre place je n'emmènerais pas un huissier.

Cdt

Par Catamaran

merci pour vos conseils vous êtes d un bon secours

Par Catamaran

bonjour, j' ai posé une autre question hier soir sur votre forum , charges de chauffage mais je ne retrouve pas cette question pouvez vous me dire ou la retrouver merci

Par jpgroussard

Bonjour Catamaran,

juste après Catamaran il y a une parenthèse (voir ses messages). Vous cliquez là-dessus et vous verrez tous vos messages. Dans votre cas vous avez loupez quelque choses car vous avez un seul message "Consommation d'eau chaude".

Recommencez !

Cdt